



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interrégionale de la Mer
Manche Est – mer du Nord

Secrétariat du conseil maritime de façade

Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord

Compte-rendu de la réunion de l'assemblée plénière du 18 septembre 2024

La 22^{ème} assemblée plénière du conseil maritime de la façade (CMF) Manche Est – mer du Nord (CMF MEMN) s'est tenue le 18 septembre 2024, à la préfecture de la région Normandie (Rouen) et en visioconférence, sous la coprésidence du préfet de la région Normandie, Monsieur Jean-Benoît Albertini, et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur le vice-amiral d'escadre Benoit de Guibert, préfets coordonnateurs de la façade MEMN.

La liste des participants figure en annexe.

Propos introductifs :

La séance est ouverte à 14h00.

Monsieur le préfet de la région Normandie ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de l'assemblée.

Monsieur le préfet maritime indique que cette séance clôture un premier travail de mise à jour de la stratégie maritime de façade Manche Est - mer du Nord (MEMN) menés par les services de l'État, le conseil maritime de façade et ses commissions spécialisées. Il remercie la DIRM et les membres des différentes commissions pour leur travail sur la planification maritime.

Monsieur le préfet de région souligne le rôle de premier plan joué par le CMF MEMN et les instances qui le composent pour porter une vision stratégique et synthétique des enjeux socio-économiques et environnementaux en mer, conformément au principe de conciliation des usages. Cet impératif de conciliation revêt une importance toute particulière pour la façade MEMN, caractérisée par une forte concentration d'enjeux, d'activités et d'interactions dans un espace restreint. Le préfet de région évoque également le débat public mutualisé qui a permis, sous l'égide de la commission nationale du débat public (CNDP), de recueillir l'avis de tous les acteurs de la façade, notamment sur de nouvelles zones de développement de l'éolien en mer dans les dix prochaines années et la labellisation de zones de protection forte. Il précise également qu'une décision gouvernementale

est attendue à la fin du mois de septembre 2024 sur ces sujets. Les travaux des instances et les conclusions du débat public ont permis de construire une vision intégrée des enjeux maritimes permettant d'accompagner au mieux le développement d'activités nouvelles ou existantes et la restauration des milieux marins et des littoraux.

Monsieur le préfet de région remercie les membres des différentes commissions pour leur travail exigeant et le conseil scientifique de façade pour son expertise technique.

Monsieur le préfet maritime précise être attentif aux enjeux de sécurité maritime, de conciliation des usages dans le cadre du développement de nouvelles activités en mer, ainsi qu'à l'applicabilité concrète des politiques publiques.

Monsieur Pierre Vogt, président de la commission permanente du CMF MEMN, remercie les membres du conseil pour leur présence et les travaux réalisés. Il précise que la commission permanente fonde ses travaux sur le principe du consensus, en veillant à la compatibilité des usages en mer, traditionnels ou nouveaux. Il mentionne la volonté collective des acteurs de la façade de donner des perspectives de long terme à la pêche artisanale. Il rappelle le rôle important des services de l'État et du secrétariat du CMF, assuré par la mission de coordination de la DIRM MEMN, dans les instances que sont le CMF et ses commissions.

I. Rappel des travaux de mise à jour de la stratégie de façade maritime (SFM)

Madame Caroline Pisarz-Van Den Heuvel (direction interrégionale de la mer - DIRM) indique que le travail avec les acteurs de la façade a été mené lors de différents ateliers depuis le début de l'année 2023. L'intégration des derniers commentaires et ajouts a été réalisée durant l'été. Le résultat de ce travail a été présenté officiellement lors de la réunion de la commission permanente du CMF du 5 septembre 2024.

Il est précisé que la délibération sur la SFM à l'ordre du jour constitue un premier avis dans l'attente de la décision de l'autorité environnementale (AE) qui devrait être rendue en début d'année 2025. Par la suite, l'avis officiel du CMF sera requis pour la consolidation d'une version finale de la SFM à la fin de l'été 2025.

Madame Caroline Pisarz-Van Den Heuvel présente ensuite les modifications substantielles apportées aux différentes annexes du document stratégique de façade (DSF - *cf. support de présentation*).

Monsieur Damien Levallois, directeur de projet « parcs éoliens en mer » à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL Normandie), présente la carte des zones de développement de l'éolien en mer proposée aux ministres compétents par les préfets coordonnateurs de la façade MEMN à l'issue du débat public. Quatre zones y sont référencées : Roches-Douvres, Fécamp-Grand Large, Albâtre-Grand-Large-Est et Picard Opale. Les zones Albâtre-Grand-large-Est et Picard Opale s'inscrivent dans le cadre du cycle suivant de mise à jour de la planification maritime (objectifs à horizon 2050), puisqu'elles nécessitent des réflexions complémentaires au regard des forts enjeux socio-économiques en présence. Cela devrait permettre de détenir des données supplémentaires concernant les impacts de l'éolien en mer sur le milieu marin avant la prochaine révision de la stratégie de façade maritime.

Séquence de questions/réponses :

Monsieur Olivier Becquet, représentant de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), rappelle son opposition au développement de l'éolien en mer. Il souligne que les cartes présentées sont loin de favoriser une protection forte et que l'on s'approche davantage d'un développement uniquement industriel. Il évoque les difficultés de l'activité de pêche professionnelle sur la zone Dieppe-Le Tréport depuis le début du chantier de construction du parc éolien. Aussi souhaiterait-il une analyse des pollutions concernées ainsi qu'une véritable réflexion sur les impacts de l'éolien en mer sur la pêche, y compris l'aquaculture.

Monsieur William Devisme, représentant la CFTC, fait part de son inquiétude en termes de gestion des quotas au regard de la présentation différenciée des enjeux liés à la pêche professionnelle de ceux liés à la pêche de loisir au sein de la SFM. Il ajoute souhaiter des cartes plus lisibles. Madame Pizarz-Van Den Heuvel répond que les cartes seront en accès libre sur le portail Géolittoral. Concernant les quotas, il est rappelé qu'il s'agit d'un sujet européen qui n'a donc pas vocation à être traité par les instances de la façade maritime. Madame Pizarz-Van Den Heuvel prend note de la question concernant une éventuelle dérogation pour la plaisance et qui pourra faire l'objet d'une discussion dans un autre cadre.

Madame Aline Meidinger, représentante du comité régional des pêches et des élevages marins de Normandie (CRPMEM Normandie), constate qu'il existe de nombreux projets éoliens en mer sur la façade et qu'il est donc important d'avoir un retour d'expérience avant la prochaine révision de la stratégie de façade maritime (SFM) lors du cycle 3. Madame Pizarz-Van Den Heuvel indique que la SFM répond bien à cet enjeu avec l'ajout de l'objectif 5ABis. Monsieur Vogt précise que le retour d'expérience ne pourra se faire que sur les projets du 1^{er} cycle, les projets du 2nd cycle ne pouvant pas être opérationnels au lancement du 3^e cycle.

Madame Meidinger signale que la zone Fécamp-Grand large constitue une zone d'impact fort puisqu'elle est très travaillée par la pêche aux arts traînants, notamment lors de l'ouverture de la pêche à la coquille Saint-Jacques.

Monsieur Camille Pujol, représentant de la confédération générale du travail (CGT), intervient pour signaler de nombreux bouleversements sur les espèces dans la façade.

Monsieur Olivier Becquet, représentant de la CFTC, s'interroge sur le suivi du parc éolien en mer de Fécamp suite à la mise en place du mât de mesures. Madame Pizarz-Van Den Heuvel répond qu'un suivi est assuré par les équipes scientifiques.

II. Présentation de l'avis proposé par la commission permanente sur le projet de stratégie de façade maritime (SFM)

Monsieur Pierre Vogt, président de la CP, fait lecture de l'avis de la CP travaillé lors de la réunion du 5 septembre 2024 (*cf. support de présentation*).

Concernant l'objectif particulier environnemental D08OE07 « *réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestres* », Madame Caroline Pizarz-Van Den Heuvel indique que la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) ne propose plus sa suppression. Une confirmation sera apportée au CMF.

Concernant le retour d'expérience du développement de l'éolien offshore, Madame Meidinger souhaiterait que celui-ci recouvre toutes les « énergies marines renouvelables » (EMR), au-delà des seuls parcs éoliens en mer.

Monsieur Guillaume Gréau, représentant du Syndicat des énergies renouvelables (SER), précise qu'un état initial est forcément réalisé pour les deux fermes pilotes Flowatt et NH1. Il estime néanmoins possible d'accéder à la demande du CRPMEM.

Monsieur Pierre Vogt formule le souhait que l'observatoire national de l'éolien en mer fournisse réellement les informations pour la façade MEMN. Jusqu'à présent, il n'existe pas de retour précis, ni de synthèse des enjeux.

Madame Caroline Pisarz-Van Den Heuvel fait lecture du message adressé par Monsieur Jean-Claude DAUVIN, Président du conseil scientifique de façade, excusé.

Monsieur Manuel Sarraza, représentant de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), constate que la mise en cohérence des objectifs environnementaux (OE) dans les objectifs stratégiques économiques (OSE) est à approfondir afin de renforcer la compatibilité entre tous les documents et garantir le développement d'activités futures.

Séquence de questions/réponses :

Monsieur William Devisme, représentant CFTC, évoque les effets cumulés et les pollutions qui impactent les pêcheurs.

Monsieur le préfet maritime confirme qu'il n'y aura pas de parc éolien en mer dans la bande des 12 milles nautiques dans le cadre de ce cycle du DSF. Concernant le parc de Fécamp, il confirme que l'arrêté préfectoral permet des activités au sein du parc, notamment la pêche pour les navires d'une longueur de moins de 25 mètres.

Madame Laetitia Paporé, représentante de l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM), remercie la DIRM MEMN pour la mise en place importante des groupes de travail qui ont permis la concertation.

Madame Sandrine Samson, représentante de HAROPA Port, évoque l'importance de travailler au sein d'un groupe de travail sur l'ensemble des indicateurs et cibles des objectifs environnementaux (OE). Elle souhaite savoir comment faire remonter les problématiques rencontrées, notamment concernant l'activité portuaire en lien avec l'artificialisation et l'éolien en mer. Madame Pisarz-Van Den Heuvel précise que le mandat donné au groupe de travail est à finaliser. L'objectif est d'examiner l'ensemble des OE et d'identifier les indicateurs et cibles sur lesquels les acteurs ont des remarques afin de permettre le dialogue avec l'administration centrale concernée. Monsieur le préfet de région souhaite la mise en place rapide de ce groupe de travail.

Madame Caroline Pisarz-Van Den Heuvel fait lecture du projet d'avis du CMF proposé par la CP. Il est constaté que le quorum est atteint avec un total de 54 sur 79 des membres ayant voix délibérative. Il est ensuite procédé à un vote sur cet avis, lors duquel sont constatés trois votes contre : CRPMEM Normandie, l'Association nationale des organisations de producteurs (de la pêche maritime et des cultures marines) et le CRPMEM Hauts-de-France.

Il n'est constaté aucune abstention (en salle et en visioconférence).

Les préfets coordonnateurs de la façade prennent acte de l'avis favorable préliminaire du CMF sur le projet de stratégie de façade maritime (SFM) à la majorité, avec trois voix défavorables.

III. Présentation de la demande d'avis pour le raccordement de parc éolien en mer Centre Manche

1

L'opérateur Réseau de transport d'électricité (RTE) a été chargé par l'Etat de réaliser le raccordement des parcs éoliens en mer français. C'est dans ce cadre que RTE intervient pour assurer le raccordement du futur parc éolien en mer dit Centre-Manche 1 (CM1).

Monsieur Pierre Ceccato, responsable de projets à RTE, présente le dossier concernant le projet de raccordement envisagé (*cf. support de présentation*).

Madame Marianne Piqueret, directrice adjointe – déléguée à la mer et au littoral (DML) de la direction des territoires et de la mer de la Manche, précise les éléments de procédure. Le dossier de demande d'autorisation unique pour le raccordement CM1 par RTE doit être adressé pour avis au CMF ainsi qu'à la commission administrative de façade (CAF).

Monsieur le préfet maritime attire l'attention sur le fait qu'une fois cette saisie réalisée, le délai est de 45 jours pour rendre un avis (*cf. article 181-33 du code de l'environnement*). En l'absence de réponse, l'avis est réputé favorable. Compte tenu des compléments attendus de la part du pétitionnaire RTE et des délais impartis, Monsieur le préfet maritime propose de donner mandat à la CP afin qu'elle puisse rendre les avis formels sur ce dossier jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est procédé à un vote pour valider le projet de mandat à la CP.

Aucun vote défavorable ni abstention n'étant exprimé par les membres (en salle et en visioconférence) sur le projet de mandat à la CP, Monsieur le préfet de région prend acte de son approbation à l'unanimité. La CP a donc délégation pour émettre un avis sur le dossier de demande d'autorisation en précisant les points d'attention attendus (à définir lors de la préparation du dossier).

Conclusion de la séance

Madame Pizarz-Van Den Heuvel signale la présence d'une erreur matérielle dans la carte des zones de protection forte (ZPF), sans incidence sur le fond, qui sera donc modifiée et renvoyée aux membres du CMF.

Les préfets coordonnateurs de façade remercient les membres du conseil pour leur participation à cette assemblée plénière ainsi que l'ensemble des intervenants.

La séance est levée à 16h40.

ANNEXE - LISTE DES PARTICIPANTS
Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord
Assemblée plénière du 18 septembre 2024

Coprésidents

Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Vice-amiral d'escadre Benoit de GUIBERT, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Membres présents et représentés

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Représentant le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, Marie-Pierre ROUSSEAUX (visioconférence) ;
Représentant le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie, Madame Elise DELGOULET (visioconférence) ;

Représentant le préfet du Pas-de-Calais, Monsieur Pierre-Michel BON-GLORO;
Représentant le préfet de la Somme, Monsieur Florian MELLINGER (visioconférence);
Représentant le préfet du Calvados, Monsieur Alexandre ROYER (visioconférence);
Représentant le préfet de la Manche, Madame Marianne PIQUERET (visioconférence);
Représentant la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur l'administrateur général de deuxième classe des affaires maritimes Denis MEHNERT ;
Représentant la direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord, Monsieur Hervé THOMAS;
Représentant l'IFREMER, Monsieur Xavier HARLAY (visioconférence);
Représentant l'Office français de la biodiversité, Monsieur Christophe AULERT;
Représentant le Conservatoire du Littoral, Monsieur Christophe AULERT (mandaté);
Représentant le Service hydrographique et océanographique de la Marine, Madame Bérénice LEQUESNE (visioconférence);
Représentant l'Agence de l'eau Seine Normandie, Monsieur Manuel SARRAZA;
Représentant l'Agence de l'eau Artois-Picardie, Monsieur Cyrille EUVERTE (visioconférence);
Représentant le Grand port maritime de Dunkerque, Madame Christine DOBRONIAK (visioconférence);
Représentant HAROPA PORT, Madame Sandrine SAMSON.

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Représentant le président du Conseil Régional de Normandie, Monsieur Pierre VOGT;
Représentant le président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime, Monsieur Alain BAZILLE;

Représentant le président du Conseil Départemental du Calvados, Monsieur Michel FRICOUT;

Représentant le Conseil Départemental de la Manche, Monsieur Pierre VOGT (mandaté);

Représentant l'Association Nationale des Élus du Littoral, Monsieur Alain BAILLET, Monsieur Jean-Mary DEMONDION (visioconférence).

Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

Représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins - Hauts de France, Monsieur Louis GUSTIN;

Représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie, Madame Aline MEIDINGER;

Représentant le comité régional de la conchyliculture Normandie – mer du Nord, Monsieur Manuel SAVARY;

Représentant de l'association nationale des organisations de producteurs (de la pêche maritime et des cultures marines), Madame Aline MEIDINGER (mandatée);

Représentant de la fédération des organisations de producteurs de pêche artisanale, Madame Dominique THOMAS;

Représentant d'Armateurs de France, Monsieur Arnaud LE DIMNA;

Représentant l'Union nationale des armateurs à la pêche en France, Madame Dominique THOMAS (mandatée);

Représentants l'union nationale des producteurs de granulats, Madame Lætitia PAPORE, Monsieur Amaël MACRON;

Représentant le syndicat des énergies renouvelables, Monsieur Guillaume GREAU;

Représentant le syndicat mixte Ports de Normandie, Monsieur Bertrand MARSSET (visioconférence);

Représentant la fédération des industries nautiques, Monsieur Alain LEBEL;

Représentant le groupement des industries de construction et activités navales, Madame Marie-Christine MECHET;

Représentant la Fédération française des pilotes maritimes, Monsieur François CADORET;

Représentante de France Énergie Éolienne, Madame France KIRCHSTETTER;

Représentant le Réseau de Transport d'Électricité (RTE), Monsieur Aymeric COTREL.

Collège des représentants des salariés d'entreprise :

Représentant la Confédération Française Démocratique du Travail (siège 1), Monsieur Dominique LE MORVAN;

Représentant la Confédération Française Démocratique du Travail (siège 2), Madame Delphine DE FRANCO;

Représentant la Confédération Générale du Travail (siège 1), Monsieur Sébastien TERNISIEN (visioconférence);

Représentant la Confédération Générale du Travail (siège 2), Monsieur Camille PUJOL (visioconférence);

Représentant la Confédération Française de l'encadrement, Monsieur Camille PUJOL (mandaté);

Représentant la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (siège 1), Monsieur William DEVISMES (visioconférence);

Représentant la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (siège 2), ,
Monsieur Olivier BECQUET (visioconférence).

Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral
ou marin, ou d'usager de la mer et du littoral :

Représentant l'association France Nature Environnement (siège 1) Monsieur Didier
FERAY (visioconférence) mandaté;
Représentant l'association France Nature Environnement (siège 2) Monsieur Didier
FERAY (visioconférence);
Représentant le Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux (GEMEL),
Madame Céline ROLET (visioconférence);
Représentant l'association « Surfrider foundation », Monsieur Philippe DEFURNES
(mandaté);
Représentant l'Union Nationale des Associations de Navigateurs, Monsieur Georges
COURTAY (visioconférence);
Représentant la Fédération nationale des chasseurs, Monsieur Bernard FLORIN
(visioconférence);
Représentant l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour
l'environnement, Monsieur Philippe DEFURNES.

Personnes qualifiées

Représentant l'Université de Caen, Madame Catherine ZATYLNKY-GAUDIN
(visioconférence);
Représentant le CESER Normandie, Madame Catherine KERSUAL

Intervenants et personnes invitées

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur Dominique
BOURGNON DE LAYRE, Madame Martine BEROUD ;
Préfecture de la région Normandie, SGAR, Madame Corinne GOILLOT, Monsieur
Gabriel ARONICA ;
Préfecture de la région Hauts-de-France, SGAR, Madame Alix ROELLINGER ;
DREAL Normandie, Monsieur Olivier MORZELLE, Monsieur Damien LEVALLOIS ;
DREAL Hauts-de-France, Madame Florence CLERMONT-BROUILLET ;
DIRM MEMN, Monsieur Thierry CANTERI, Monsieur David SELLAM ;
DDTM 14, madame Estelle ROUQUET et Monsieur Fabien VAUCLAIR ;
DDTM 76, Monsieur Corentin DUMENIL ;
RTE, Monsieur Pierre CECCATO ;
Pôle AQUIMER, Madame Angeline PIGNON ;
Groupement ASCA/BIOTOPE, Mesdames Maud BERLINCOURT et Déborah
ABHERVE
GPMD, Madame Evelyne PINSEEL ;
Association Nationale des Ports Maritimes Territoriaux, Madame Juliette BAS
FREBOURG ;

CRPMEM Normandie, Monsieur Badr-Eddine OUBAHSSINE ;
Agence de l'eau de Seine Normandie, Madame Stéphanie LEMESLE ;
Conseil Régional des Hauts-de-France, Monsieur Jérémy LHERBIER et Monsieur
Mathieu AUDOLLENT (visioconférence).

Secrétariat du conseil maritime de façade

DIRM MEMN, Madame Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL, Monsieur François
GARCIA, Madame Séverine BALLEREAU, Monsieur Jean-Baptiste BAUDET
Madame Émilie LE GOFF, Madame Aminata DIOP (visioconférence)